



TAXE D'APPRENTISSAGE - 2022
BORDEREAU DE VERSEMENT
SITE RENNES

Solde de 13% affecté aux établissements de formation technologiques et professionnelles.
Décret n°2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage.

RENSEIGNEMENTS

<u>Votre Entreprise :</u> Siren/Siret :	<u>Établissement bénéficiaire :</u> 350064 GROUPE ANTOINE DE SAINT EXUPERY SITE GIORGIO FRASSATI RUE FERNAND ROBERT CS 84233 35042 RENNES CEDEX
---	--

CONTACTS DE L'ENTREPRISE

Nom :	Tél :
Prénom :	Email :
<u>CALCULER VOTRE TAXE :</u>	
Votre masse salariale 2021 :	€
x 0,68 % =	€
Solde de 13% TA 2022 :	€

Subvention en matériel déductible :	€
Bonus alternant déductible :	€

Solde des 13% TA 2022 – dépenses déductibles :	€

VOTRE VERSEMENT :

Au profit de l'Ecole :	code UAI : 0351047Y
GROUPE ANTOINE DE SAINT-EXUPERY SITE GIORGIO FRASSATI – RENNES	
Montant de votre versement :	€
Mode de règlement :	
<input type="checkbox"/> Virement	IBAN : FR76 1360 6001 0700 9659 3600 031 Mentionner votre NOM et n° de Siret en libellé de virement -----
<input type="checkbox"/> Chèque	N°
A l'ordre de : Groupe Antoine de Saint Exupéry – Site G. Frassati - Rennes	